



# PRÉFET DE L'ORNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

Affaire suivie par : Lucille GALLAIS

lucille.gallais@orne.gouv.fr

tél. : 02.33.80.60.71

## COMMISSION DE SUIVI DE SITE

(CSS)

### Société DISTRISERVICES à Sarceaux Réunion du 15 avril 2021

#### Préambule

La commission de suivi de site de la société DISTRISERVICES à Sarceaux s'est réunie, le jeudi 15 avril 2021, à 09h00, à la sous-préfecture d'Argentan, sous la présidence de Mme Christine ROYER, sous-préfète d'Argentan, représentant Mme la préfète de l'Orne.

#### Étaient présents :

- Pour le collège des administrations de l'État :

Monsieur Frédérick Pouleau, DREAL

Capitaine Laurent Dewas, SDIS

Madame Dominique Gonzales, SIDPC

- Pour le collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale :

Monsieur Patrick CLAEYS, représentant la mairie de Sarceaux

Monsieur Joël Roger, représentant la mairie de Sarceaux

Monsieur Thierry Clerembeaux, représentant Argentan Intercom

Madame Brigitte Gasseau, représentant le Conseil départemental de l'Orne

- Pour le collège des riverains et des associations :

Monsieur René Maffei, représentant le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Normandie

Monsieur Gilles Tresse, riverain

- Pour le collège exploitant :

Monsieur Pascal Leloup,

Monsieur Tanguy Lemaire,

Monsieur Sébastien Lemaistre

Assistait également à la réunion :

Mme Lucille Gallais, service de la Coordination Interministérielle – pôle environnement, secrétariat de la commission.

## **I – Introduction**

La présidente de séance ouvre la réunion et remercie les membres présents. Un tour de table est effectué.

Madame la Présidente indique que, suite au décès de M. Boscher, il est nécessaire de revoir la composition du bureau. Le service de la coordination interministérielle reviendra ultérieurement vers les membres du collège des riverains et des associations afin qu'un membre soit désigné pour siéger dans le bureau.

## **II – Présentation du bilan 2020**

M. Lemaistre présente le site à l'aide d'un diaporama.

Le diaporama support de la présentation de l'exploitant est joint au présent compte-rendu. Ce dernier se limite donc à reprendre les échanges entre les membres de la CSS.

M. Lemaistre rappelle que la société Distriservices appartient au groupe Agrial, qui est une coopérative agricole gérée par des agriculteurs. Un conseil d'administration est prévu mensuellement. Le groupe comprend 13 000 adhérents et 22 000 salariés et est divisé en 5 branches : agriculture, légumes, boissons, viande et lait.

Mme la Présidente souligne que la société peut émarger aux dispositifs du plan de relance notamment sur le volet emploi avec les PEC, CIE ou bien encore l'apprentissage. Le financement couvre 80 % du coût. Il pourrait être intéressant que la société ait connaissance de ces divers dispositifs.

M. Lemaistre précise que la société poursuit sa politique de pépinière en embauchant des alternants. En 2020, 40 alternants sur le pôle agriculture ont été formés afin de les amener sur des métiers très spécifiques.

Mme la Présidente confirme qu'il s'agit des enjeux actuels.

M. Lemaistre souligne les difficultés liées au recrutement. La société se crée un vivier grâce à l'alternance.

M. Leloup ajoute qu'il y a un réel problème de compétences logistiques. C'est pourquoi la société forme les jeunes pour les adapter au mieux aux postes. Les CDD sont très souvent basculés en CDI.

M. Lemaire prend le relai et présente le bilan annuel 2020 du site à l'aide d'un diaporama. Il précise que la société Distriservices va être fusionnée dans la société DISTRICO.

Mme la Présidente demande si le changement de nom emporte des bouleversements.

M. Lemaire répond qu'il s'agit seulement d'une procédure administrative.

M. Pouleau ajoute que ce changement de nom nécessite le dépôt d'un dossier dans la mesure où il s'agit d'un site SEVESO.

M. Tresse demande quels sont les rapports qu'entretient la société avec la société voisine et notamment quelle est la coordination mise en place en cas d'incendie.

M. Lemaire explique que les relations sont très fréquentes dans la mesure où la société voisine Transagrial appartient de moitié à la société Agrial. Cette société assure le transport des marchandises pour Agrial. Les deux sociétés travaillent ensemble. Le transport est donc optimisé.

M. Lemaire explique qu'il y a un protocole « Chargement/déchargement » mis en place. L'ensemble des consignes sont donc formalisées dans ce dernier. La société se doit de redescendre ces consignes vers les chauffeurs.

Concernant le risque incendie, la société Transagrail est la seule et unique société voisine. Elle fait donc partie du plan d'alerte qui permet de déclencher le process mis en place. En cas d'incendie, la société sera prévenue et les mesures à mettre en place seront évoquées. Il est à noter qu'il n'y a pas un gros potentiel calorifique sur le site de la société Transagrail.

M. Pouleau précise qu'il n'y a pas d'effets dominos sur cet établissement qui est à plus de 100 m.

Le Capitaine Dewas demande quelle est la nature des 3 % d'anomalies qu'il reste à gérer.

M. Lemaire explique qu'il s'agit d'une tête de sprinlage à installer dans une chambre froide et de divers points relatifs à l'électricité.

M. Pouleau demande quelle est la température de la chambre froide.

M. Leloup répond quelle est à 3/4° et qu'elle sert pour les produits de biocontrôle qui remplacent petit à petit les produits phytosanitaires. Il s'agit d'un petit local qui fonctionne comme un frigo.

M. Lemaire précise qu'à terme il pourrait y avoir un agrandissement de la chambre froide à l'intérieur de l'entrepôt.

Mme la Présidente leur conseille de se rapprocher de la DREAL le plus en amont possible.

M. Maffei demande s'il y a eu des avancées concernant le projet de création d'un rond-point.

Mme Gasseau indique avoir enfin du nouveau sur le sujet. La nouvelle équipe intercommunale prend le dossier en main et le Conseil départemental n'est plus opposé à participer au financement du rond-point. Une réunion sur ce sujet va avoir lieu dans les 15 prochains jours.

Mme la Présidente invite Mme Gasseau à se rapprocher des services en charge de l'invitation afin que les services de l'État compétent sur le sujet soient conviés. Il est opportun que les services de l'État participe à cette réunion dans la mesure où il y aura probablement un accompagnement financier de l'État.

M. Tresse indique qu'il serait préférable que ce dossier avance dans la mesure où un lotissement se construit pas très loin et qu'il y aura un afflux de voitures supplémentaires pendant les travaux.

M. le maire de Sarceaux précise qu'il s'agit des deux autres phases de travaux du lotissement existant.

M. le maire et M. Tresse échangent au sujet de la gêne occasionnée par les futurs travaux.

M. Le maire précise que la voie est départementale et que ce dossier sera évoqué avec le Conseil départemental.

M. Maffei demande quelles sont les substances susceptibles d'être émises par la société Distriservices au cours d'un éventuel incendie.

M. Pouleau précise que le détail des produits de décomposition en cas d'incendie se fera lors de la prochaine révision de l'étude des dangers.

### **III – Conclusion**

Les points figurant à l'ordre du jour ayant tous été abordés, la présidente remercie les membres pour leur participation et clôt la séance.

La présidente,  
La Sous-Préfète d'Argentan



Christine ROYER

